

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris
Ile-de-France

IDF-2019-09-23-008

Décision donnant délégation à Richard BENAYOUN,
directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer les
actes nécessaires à la réalisation de la vente des volumes
du 6/8, rue des Trois-Fontanot, à Nanterre

DÉCISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu l'article R. 711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 114 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris le 12 septembre 2019 ;

Décide :

Sur proposition du directeur général,

- de donner délégation à Richard BENAYOUN, directeur du patrimoine et de l'immobilier, pour signer les actes nécessaires à la réalisation de la vente des volumes du 6/8, rue des Trois-Fontanot, à Nanterre, propriété de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, dans les conditions et suivant les modalités fixées par délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris le 12 septembre 2019.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard BENAYOUN, il est donné délégation de signature, dans les mêmes conditions à Jean-Claude SCOUPE, directeur général adjoint en charge de l'administration générale.

Fait à Paris, le 23 septembre 2019

signé

Didier KLING